



Société d'habitation et de développement de Montréal

Pour diffusion immédiate

Rapport de vérification de KPMG

**Déclaration du conseil d'administration de la
Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)**

Montréal, le 2 décembre 2008 – « Le conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) a reçu officiellement le rapport de vérification du cabinet KPMG et, comme il s'y était engagé, il a transmis le rapport à l'administration municipale. Le rapport sera disponible sur le site Internet de la SHDM à compter de midi.

Dès septembre, des membres du conseil d'administration ont soulevé certaines questions sur la gestion du dossier Faubourg Contrecoeur. Le conseil a alors été décidé de demander à un comité interne de lui faire rapport sur l'analyse financière du projet.

Au même moment, la SHDM a mis de l'avant diverses mesures pour se doter de meilleurs outils de gouvernance, notamment par la formation de quatre comités en vue d'appuyer davantage la direction générale dans son travail. Il s'agit du comité exécutif, du comité des investissements, du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines.

Rappelons que le conseil d'administration, à la suite d'une enquête interne de son comité de vérification, a suspendu avec solde le directeur général de la SHDM, M. Martial Fillion, le 10 octobre dernier. Il a également mandaté une firme externe, le cabinet KPMG, pour procéder à une vérification afin de valider les constatations du comité de vérification de la SHDM.

Essentiellement, et eu égard à la portée du mandat qui lui a été confié, la firme KPMG a constaté que les politiques administratives internes de délégation d'autorité de la Société n'ont pas été totalement respectées par M. Fillion.

Concluant, entre autres, à un manque de confiance envers le directeur général et, dans la foulée des conclusions du rapport de KPMG, il a été résolu à l'unanimité par le conseil d'administration de la SHDM, de résilier le contrat de travail de M. Fillion, conformément aux clauses qui y sont prévues. Le conseil d'administration a fait connaître sa décision à M. Fillion, le 1^{er} décembre 2008.»

- 30 -

Source : Société d'habitation et de développement de Montréal

Renseignements : Stéphanie Gareau
514 806-1033